

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL440

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 30

À l'alinéa 120, substituer aux mots :

« de deux fois »

les mots :

« du double de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel